

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2707**

commune (s) :

objet : Acquisition des droits d'auteur attachés à la série de photographies Berges du Rhône du photographe M. Thierry Bazin pour la réalisation de différents supports de communication et de promotion du territoire de la Communauté urbaine - Contrat de cession de droits d'auteur

service : Direction de l'information et de la communication

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2707**

objet : **Acquisition des droits d'auteur attachés à la série de photographies Berges du Rhône du photographe M. Thierry Bazin pour la réalisation de différents supports de communication et de promotion du territoire de la Communauté urbaine - Contrat de cession de droits d'auteur**

service : Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.2.

Dans le cadre de la promotion de son territoire et dans une démarche de marketing territorial, la Communauté urbaine de Lyon souhaite constituer un fond de photographies d'art afin de répondre aux objectifs suivants :

- offrir un regard différent ou original sur le territoire,
- valoriser le territoire par le biais d'événements ou d'outils de communication organisés autour de ces photographies,
- apporter, au grand public, des éléments de sensibilisation à l'architecture de l'agglomération à travers son histoire et la construction de son identité urbaine : l'eau, les collines, la densité, la pierre, etc.

Dans ce cadre, il a été décidé d'acquérir les droits d'auteur attachés à la série de 22 photographies réalisée par le photographe monsieur Thierry Bazin et intitulée "Berges du Rhône". Ces photographies seront utilisées sur des supports variés (revues, livres d'art, cartes postales, produits dérivés) et destinées à une diffusion locale, nationale voir internationale.

Monsieur Thierry Bazin est un photographe libéral connu et reconnu notamment pour ses photographies de mise en valeur du territoire et du patrimoine et dont la spécificité est le format panoramique de ses photographies en très haute définition et très grands formats, autorisant des recadrages multiples et toujours de grande qualité.

Le présent dossier a pour objet la cession à la Communauté urbaine des droits d'auteur attachés à la série de 22 photographies réalisée par monsieur Thierry Bazin et intitulée "Berges du Rhône".

La cession est consentie dans la stricte limite de l'exercice par le concessionnaire, de ses missions de service public. Elle est consentie pour un montant forfaitaire de 10 000 € HT, soit 10 550 € TTC pour la durée légale de protection des droits d'auteur ;

Vu ledit dossier ;

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L 131-3 et suivants ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la cession à la Communauté urbaine de Lyon des droits d'auteur attachés à la série de 22 photographies réalisée par monsieur Thierry Bazin et intitulé "Berges du Rhône",

b) - le contrat de cession de droits d'auteur à passer entre monsieur Thierry Bazin et la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit contrat.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 623 800 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.